

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 40 (1906)
Heft: 8

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Rameau de Sapin

Neuchâtel, le 1^{er} Août 1906.

Ce Journal paraît une fois par mois.

On s'abonne chez M^r le Prof. Fritz Tripet, à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3.- pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de fr. 2.60 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.

NOS BLOCS ERRATIQUES

(SUITE)

Plus sennée que celle de Beraix, la Commune de Corcelles-Cormondrèche, sur la demande de la section du Club, consentit à voter, en 1870, l'inniolabilité de 5 blocs erratiques remarquables situés sur son territoire. A cette date, 45 blocs avaient déjà été exploités dans cette commune. (Voir Rameau de Sapin, N^o de Janvier 1870).

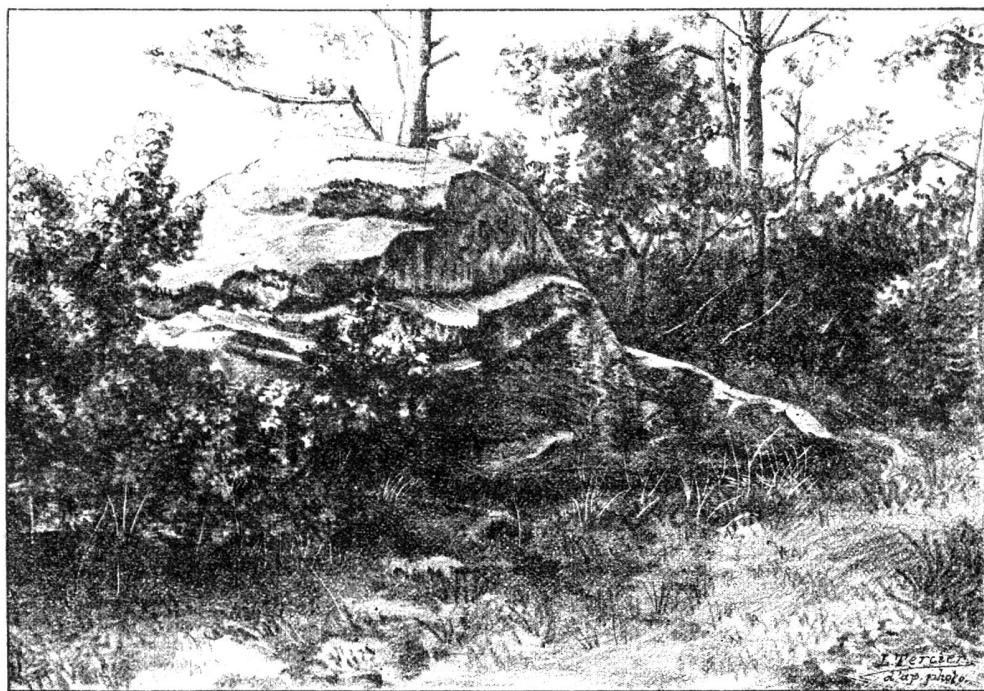
Suivant le bon mouvement de Corcelles, la Commune de Rochefort, dans la même année 1870, déclara inniolables 6 blocs de granit situés : deux au pied de Cablette, un à la Cerniat, faisant partie d'un groupe nombreux alors en pleine exploitation, et les trois autres au-dessous des Grattes, sur une surface tellement inclinée qu'on se demande comment ils tiennent en place. Les dimensions de ces 6 blocs de protogine ne sont pas très considérables; l'un d'eux cependant a un volume de 150 m³ environ. Dans la même communication, le Comité central du Club Jurassien exprime le désir que le magnifique granit de « Mont-Boudry », au-dessous de Colombier, dans les bois voisins de Cottendar, soit déclaré inniolable. (Voir N^o de Décembre 1870).

Continuant ses utiles recherches, le Club Jurassien signale, en 1872, deux beaux blocs erratiques près de la Boulette, à quelque distance de Montalchez; il en donne le dessin et les dimensions : soit environ 88 m³ pour le plus gros et 26 m³ pour le plus petit. (Voir N^o d'Août 1872).

En Octobre 1872, le Rameau de Sapin donne un dessin du granit de « Mont-Boudry » près de Bôle, ainsi que ses dimensions tout-à-fait remarquables : 6500 pieds cubes ou 240 m³. La commune à laquelle il appartenait ne consentit à s'en dessaisir en faveur de la Société des Sciences naturelles de Neuchâtel que contre une indemnité de 700 francs. Cette Société a fait cession du magnifique bloc de Mont-Boudry à l'Etat de Neuchâtel qui en est actuellement le propriétaire.

Peu de temps avant sa mort, survenue le 10 Décembre 1875, le D^r Charles Yenga envoyait une lettre au Rameau de Sapin, à propos d'un bloc erratique si caractéristique qu'il attira l'attention de ce savant. Voici la partie la plus importante de cette lettre :

« Cette pierre faisait saillie par sa pointe encore couverte de mousse, au pied du bois de Chanélar, précisément sur le tracé d'un chemin dont la tranchée l'a mis à nu, au milieu d'un lit parfaitement stratifié de limon glaciaire, à l'intérieur duquel elle se trouvait noyée.



Bloc au sommet de la « Roche-de l'Ermitage ».

« Cette position insolite, la
 « grosseur de ce bloc, d'un
 « grès grisâtre, à grain fin,
 « traversé obliquement par
 « une fente remplie de car-
 « bonate de chaux cristal-
 « lisé et surtout l'une de
 « ses faces : polie, striée, lu-
 « rinée et creusée d'un
 « coup de gouge par l'ac-
 « tion du glacier, alors que
 « cette dalle faisait corps
 « avec la paroi de la vallée,
 « avant de s'ébouler sur
 « le glacier qui l'apporta
 « du Valais au pied du
 « Jura, tout attira mon
 « attention, me fit réfléchir

« et me parut l'illustration la plus complète de tous les phénomènes caractéristiques de l'époque glaciaire ».
 A l'occasion de la visite de la Société helvétique des Sciences naturelles à Chanélar en 1866, le D^r Young avait fait inscrire sur ce bloc les noms des grands savants qui s'étaient occupés des phénomènes glaciaires : De Saussure, Agassiz, Charpentier, Alphonse Favre, Escher, Guyot, Desor, Venetz, etc., et au bas du bloc : « D^r Young hoc saxum, invenit, erexit dedicavit. - Chanélar 1866 ». (Voir N^o de Mars 1876).

(A suivre).

Edgar Renaud,

membre du Club des Amis de la Nature.

SUR LA FLORAISON DU „CROCUS VERNUS”

EN 1906

Si l'article de M^{re} Moreillon, paru dans le N^o d'Avril, m'ayant fait observer, au printemps dernier, la floraison du *Crocus vernus*, je veux donner très succinctement le résultat de mes remarques.

Le printemps de 1906 a été très singulier par l'abondance des *Crocus* à fleurs blanches. Aux environs de St^e-Croix, à la Côte-aux-Fées, soit dans toute cette partie du Jura central, les *Crocus* à fleurs violettes étaient relativement rares ; et je n'hésite pas à déclarer d'après des calculs approximatifs que, en moyenne, la proportion des fleurs colorées ne s'élevait pas à plus de 1 pour 100. Sur de grands espaces, cette proportion descendait à 1 pour 1000 et même bien au-dessous. Les stations à fleurs violettes seules ou dominantes étaient rares, fort restreintes, ne mesurant que 4 ou 5 mètres carrés au plus, et presque toujours sur des sols non cultivés.

Dans les printemps normaux, les *Crocus* à fleurs violettes étant relativement beaucoup

plus nombreux, parfois égaux en nombre aux blancs sur de grandes étendues, le plus souvent dans les pâturages, il est vrai, les conditions physiques du printemps que nous venons de traverser doivent avoir influé sur le développement des crocus à fleurs violettes ou sur la couleur.

Les mêmes observations faites sur l'*Anemone nemorosa* m'ont fait remarquer que les plantes à fleurs roses ou pourpres se montrent surtout dans les stations tardives et très abritées. Ces fleurs colorées m'ont paru également un peu moins abondantes cette année que les précédentes.

Un autre fait curieux à signaler, causé en tous cas par les conditions météorologiques, c'est la présence, au milieu des *Crocus*, d'un assez grand nombre de fleurs du *Colchicum*. La neige étant venue de très bonne heure en automne 1905, bon nombre de plantes de colchique n'ont pu fleurir en leur saison, et ont attendu le retour des beaux jours pour épanouir leurs fleurs rosées. Ce fait a été aussi constaté par mon ami, M^r le Prof. Pittener à S^t Croix.¹⁾

La Chaux (S^t Croix), Juin 1906.

Ch. Meylan.

A PROPOS DES CORNEILLES

Dans le numéro de Mai du „*Flammeau de Sapin*“, la section de Fleurier du Club Jurassien soulève la question suivante : la Corneille noire (*Corvus corone*) est-elle un oiseau utile ou nuisible ? De semblables questions sont souvent posées aux ornithologistes et pas un savant consciencieux n'est capable de les résoudre d'une manière absolue. Tout d'abord, il ne s'agit pas de savoir si tel ou tel animal est nuisible en général, mais plutôt s'il nuit à un intérêt particulier de l'homme. Or, comme ces intérêts varient suivant les occupations de ce dernier, il arrive parfois qu'un même animal est pourchassé par l'un et protégé par l'autre. Ainsi, par exemple, le chasseur et le pêcheur en veulent à tous les animaux qui nuisent au gibier ou aux poissons : c'est une haine de concurrents ; l'agriculteur s'en prend à tous ceux qui attaquent ses cultures : il déteste le gibier que protège le chasseur. L'homme, maître de la terre, se croit en droit d'exterminer tous les êtres capables de porter ombrage à ses intérêts et il dresse des listes de proscription contre une foule d'animaux qu'il extermine alors avec une fureur implacable. De cette façon, notre faune s'appauvrit d'année en année et ceux qui triompheront enfin ne seront pas les hommes, mais la petite vermine qui est moins connue et se cache plus facilement que l'oiseau dans les airs ou le mammifère qui, on pourra le dire bientôt, faisaient la grâce de nos paysages.

En songeant à cette destruction générale, on a eu l'idée de protéger au moins une partie des charmants habitants de l'air, en établissant la liste des oiseaux qu'il est interdit de tuer ; mais en agissant ainsi, on a voué, pour ainsi dire, tous les autres à la destruction. Est-ce que les oiseaux soi-disant utiles le sont sans réserve et les autres sont-ils absolument nuisibles et méritent-ils leur sort ?

Supposons une contrée où l'homme, avec son ardeur à corriger l'ordre de la nature, n'a pas encore pu exercer sa domination. Le gibier y abonde, quoique partout de grands oiseaux rapaces planent dans l'air ; les rivières et les lacs sont peuplés de poissons malgré la foule d'oiseaux pêcheurs qui animent leurs bords, et de tous les arbres et buissons, on entend le gazouillement

¹⁾ M^r G. Tuetey, étudiant de la Faculté des Sciences, m'a fait voir un Colchique en fleur, cueilli en Mai dans les environs de Fleurier.

et les chants des petits oiseaux, bien que leurs ennemis, les faucons, les autours, les busards, s'aperçoivent çà et là, décrivant de grands cercles dans les airs. D'où provient cette abondance de vie? Tout ce monde peut se propager librement, il trouve partout sa nourriture, et ceux qui tombent victimes représentent le surplus de l'abondance de propagation: tout ce monde se tient en équilibre. Les êtres que l'homme détruit en transformant la nature suivant ses besoins, qui sont contraires à ceux des animaux sauvages, se voient enlever les conditions de leur existence et s'ils veulent s'adapter à ces conditions nouvelles pour soutenir leur vie, ils sont exterminés sans merci.

Comme oiseaux nuisibles qu'il est permis de tuer figurent presque tous les rapaces, les pies-grièches, les merles d'eau, les corbeaux, les martins-pêcheurs, etc; comme oiseaux utiles et par conséquent protégés, se trouvent tous les insectivores.

Parmi les premiers, il n'en est pas un seul qui, à côté d'habitudes qui nuisent aux intérêts de l'homme, ne possède quelques qualités qui le rendent utile. Considérons nos petits faucons, les hiboux, les pies-grièches, les pies, à la saison des hannetons, pendant une invasion de sauterelles ou par une surabondance de mulots! Comme ils travaillent à leur destruction! combien de vipères détruit l'Aigle Jean-le-Blanc, qui est à la merci de tous ceux qui portent un fusil! Est-ce un crime qui mérite la mort si un brillant martin-pêcheur ou un charmant merle d'eau prennent un petit poisson dans une légion de menu fretin dont le 99 % est destiné à périr prématurément? Et les pies-grièches, qui chantent si bien et qui se régalaient parfois d'un petit oiseau, ne détruisent-elles pas un très grand nombre d'insectes nuisibles?

(A suivre).

D^r Th. Studer,

professeur de zoologie à l'Université de Berne.

CORRESPONDANCE

Monsieur le Rédacteur,

Neuchâtel, le 10 Mai 1906.

Permettez-moi cette courte contribution à l'enquête que sollicite une lettre de Fleurier de votre dernier numéro. J'ai suivi avec intérêt, en 1904, la chasse aux vers blancs qui se pratiquait intensément dans les environs de la Frise-Imer. A cette époque (1^{ère} quinzaine de Septembre), ces larves étaient à fleur du sol. En certains endroits, chaque coup de houe qui enlevait une croûte de un à deux centimètres mettait au jour de deux à six vers blancs. Le nombre s'en élevait dans ces localités à près de deux cents par mètre carré. Or, alternant avec les équipes de ramasseurs, je voyais tous les jours des troupes serrées de corneilles et de freux livrés à la même chasse. A la jumelle, j'ai plus d'une fois distingué le ver blanc au bec de l'oiseau, je ne me crois donc pas victime d'une illusion. Et ce sont ces oiseaux dont on discute l'utilité? Cette rage d'exterminer la faune de notre pays ne sera-t-elle donc jamais assouvie? Pour faire le procès d'une espèce, il faut des griefs sérieux, des faits dûment démontrés et des observations d'une bonne foi indiscutable; je demande qu'on nous les expose. La science des naturalistes de cabinet et les allégations diffuses des paysans ne suffisent pas.

Aug. Dubois, prof.

STATISTIQUE DES MEMBRES DU CLUB JURASSIEN ABONNÉS AU « RAMEAU DE SAPIN »

Section de Fleurier.....	20 abonnés.
" du Locle.....	14
" de La Chaux-de-Fonds.....	11
" de Cravens.....	11
" de Renan.....	1
Total:	54 abonnés.